

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

JULES FERRY

Si l'opinion est sévère et injuste, en général, pour ceux qui l'ont noblement et vaillamment servie, si elle les méconnaît, pendant leur vivant, écrit le *Petit Bleu*, elle se montre plus équitable et plus généreuse après leur mort. et n'hésite pas à les célébrer et à les glorifier dans le bronze, la monnaie courante de ses regrets et de ses remords.

On inaugure, en ce moment, une statue à Jules Ferry à Tunis. C'est une bonne action. S'il a connu souvent, au début de sa carrière politique, les joies de la popularité, il se familiarisa plus longtemps avec les amertumes de l'impopularité, à la suite de l'affaire de Langson ; il fut, à l'égal, d'ailleurs, des hommes qui honorèrent le plus le parti républicain, injurié, vilipendé, traîné dans la boue et tenu à l'écart ; mais il eut la consolation, quelques mois avant sa mort, de prendre sa revanche de tant d'insultes et d'ingratitude en étant porté, par la confiance de ses collègues et par un salutaire retour de l'opinion, à la présidence du Sénat.

Ce qu'on honore en lui, c'est l'homme qui a été fidèle à ses idées, qui a su montrer, dans les circonstances critiques, de la volonté et du courage, lors de l'émeute du 31 octobre 1870 ; le travailleur infatigable qui exerça son activité dans toutes les branches de la politique, qui réalisa des réformes utiles et fécondes dans tous les enseignements, qui dota son pays d'un vaste domaine colonial et qui eut surtout cette qualité, rare aujourd'hui, d'être un homme de gouvernement.

Qu'on lui ait reproché, parfois, ses allures cassantes, sa sécheresse de langage, sa conduite autoritaire, même sa brutalité, il avait le sentiment que, quand on est véritablement un homme d'Etat, il ne faut pas caresser, flatter et ménager les assemblées, qu'il faut souvent les heurter, les brusquer, leur résister ; et qu'on n'est véritablement digne du pouvoir que lorsqu'on ne fait aucun sacrifice, aucune lâcheté pour le garder. C'est ce qui a fait sa force, puisque nul plus que lui n'est resté plus longtemps aux affaires.

C'est ce qui a fait aussi sa faiblesse, parce que nul, plus que lui, n'a essayé le contre-coup de sa résistance à toutes les compromissions à toutes les défaillances.

Ce qu'on glorifie en lui, ce n'est pas un politicien, c'est un homme.

INFORMATIONS

Election législative

ARRONDISSEMENT DE VENDÔME (LOIR-ET-CHER)

Scrutin de ballottage

Inscrits : 23 056 — Votants : 18 252

M. David, républicain, 10.763 Elu.

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient réparties ainsi : MM. David, 8.335, Rivière, socialiste, 5.097 ; de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, conservateur, 4.630.

Entre les deux tours, M. Rivière s'était désisté en faveur de M. David, et M. de la Rochefoucauld s'était retiré purement et simplement.

Rappels qu'il s'agissait de remplacer M. Gaston Bozérian, républicain, décédé, qui avait été réélu, au second tour de scrutin des élections générales de 1898, par 11.015

voix contre 6.725 à M. de la Rochefoucauld, déjà candidat.

M. Leygues à Rome

On mande de Rome :

Les pensionnaires de l'Académie de France ont offert un dîner à M. Leygues, dans la salle à manger de la villa Médicis. La réunion a été empreinte de la plus grande cordialité.

M. Nisard, ambassadeur auprès du Vatican, a donné un déjeuner en l'honneur du ministre. Le personnel de l'ambassade, M. Guillaume et l'abbé Duchesne y assistaient.

M. Leygues étudie le fonctionnement des musées, tout ce qui se réfère aux monuments historiques, à leur conservation, aux archives et aux bibliothèques.

Bien que son voyage ait un caractère privé, M. Leygues est l'objet de nombreuses marques de sympathie, de la part du monde officiel italien.

La musique de la garde républicaine

On sait que la musique de la garde républicaine devait se rendre en Russie à la fin du mois. Le voyage vient d'être décommandé.

La Commission des fêtes de charité de St-Petersbourg a probablement été effrayée par les frais considérables qu'aurait occasionnés le déplacement des musiciens.

Mouvement administratif

M. de Courroy, sous-préfet de Lure, est nommé sous-préfet de Baume-les-Dames (Doubs).

M. Christian, sous-préfet de Baume-les-Dames, est nommé sous-préfet de Sisteron (Basses-Alpes)

M. Vicart, sous-préfet de Bagnères, est nommé sous-préfet du Vigan (Gard).

M. Chauvac, sous-préfet de Sisteron, est nommé sous-préfet de Bagnères (Haute-Pyrénées).

M. Bovier-Lapierre, sous-préfet du Vigan, est nommé sous-préfet de Lure (Haute-Saône).

M. Lelianoff à Paris

M. Lelianoff, maire de Saint-Petersbourg, qui vient, au nom de la ville de Saint-Petersbourg, déposer une couronne sur la tombe de M. Félix Faure, est arrivé à Paris.

Il a été reçu par M. Weber, vice-président du Conseil municipal.

Le bal de Saint-Cyr

Le bal de Saint-Cyr a eu lieu avant-hier soir à l'Hôtel Continental.

M. Loubet, président de la République, est arrivé à dix heures quarante-cinq, accompagné de M^{me} Loubet, de MM. de Freycinet, ministre de la guerre ; Combarieu, chef du cabinet du Président de la République, et de M^{me} Combarieu ; du général Bailloud et du commandant Lamy.

Le Président de la République a été reçu avec le cérémonial d'usage par le général Maillard, commandant l'Ecole de Saint-Cyr, ayant à ses côtés les généraux Laveuve, Zurlinden, etc.

Le général Maillard a souhaité la bienvenue au Président de la République, qui a répondu par quelques mots aimables et a ensuite fait le tour des salons.

A onze heures quinze, M. Loubet a été reconduit à sa voiture avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Arrivée de Courrier de Madagascar

On mande de Marseille :

L'*Oxus*, des Messageries maritime, courrier de Madagascar et de Djibouti, est arrivé

à dix heures avec 155 passagers, dont M. Madre, procureur général à la cour de la Réunion ; Hesling, administrateur de 1^{re} classe des colonies ; Pourrat, chef de bataillon d'infanterie de marine, Nisse et Bousquère, capitaines ; deux lieutenants ; Jolly, inspecteur des finances ; Baunerot, médecin principal des colonies, et 80 militaires, la plupart convalescents.

Le major Wismann, qui avait pris le paquebot à Diego-Suarez, l'a quitté à Suez

Un jugement humanitaire

Le tribunal de Limoges, sous la présidence de M. Bailleux, vient de rendre un jugement dont devraient s'inspirer bien des présidents de correctionnelle.

Un jeune homme de dix-huit ans, François Alleaume, orphelin de père et de mère, a été abandonné à lui-même depuis sa plus tendre enfance.

Travaillant quand il pouvait, s'employant aux plus durs travaux, là où ses services étaient acceptés, Alleaume gagnait sa vie.

Quand privé de travail, il se trouvait aux prises avec les exigences de la vie, il se réfugiait dans la salle d'attente d'une de nos gares, se mettant à la disposition des voyageurs qui voulaient bien lui confier des commissions.

C'est là qu'il fut arrêté par des agents, sous la prévention de vagabondage.

Alleaume a comparu, samedi, devant le tribunal ; il a trouvé dans les juges qui le composaient des hommes de cœur qui l'ont relaxé purement et simplement des fins de la poursuite dirigée contre lui.

A Alger

Le gouverneur général, qui n'est pas parti pour la France, comme l'annonçait l'agence Havas, a rendu au général Pouleau, commandant en chef la cavalerie du 19^e corps, la visite officielle qu'il en avait reçue.

Sur son passage et notamment place Malakoff et place du Gouvernement où se trouvait une nombreuse affluence, le gouverneur a été salué par les cris de : « Vive la République ! Vive Laferrière ! »

Avant-hier la cour d'appel a confirmé le jugement qui avait condamné M. Lionne, conseiller municipal, à un mois de prison pour outrages par paroles commis le 8 juillet 1898 à l'égard de M. Guillemain, alors maire d'Alger.

Dans la soirée du même jour, la police de Mustapha a arrêté M. Jeandet, rédacteur au journal *l'Anti-Juif*, pour avoir crié : « A bas Laferrière ! »

Le préfet d'Alger a écrit à M. Voinot, maire d'Alger, une lettre par laquelle il lui fait connaître qu'en présence des événements regrettables qui se sont produits jeudi et vendredi, il lui fait application de l'article 99 de la loi sur les municipalités, et lui retire la direction de la police.

La fausse monnaie à Oran

D'après les informations parvenues au ministère des finances au sujet de la fabrication de fausse monnaie signalée à Oran, l'importance donnée par quelques journaux à cette affaire paraît avoir été considérablement exagérée. Il semble, d'après les premières constatations déjà faites, que l'on se trouve en présence de tentatives analogues à celles qui ont été découvertes à plusieurs reprises et qui n'ont jamais jeté aucun trouble dans la circulation.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro, la suite de nos deux feuilletons.

CHRONIQUE LOCALE

Institut agronomique

Les candidats à l'Institut agronomique sont informés que les modifications apportées par le programme en date du 15 février 1899 à la nature des épreuves d'admission, notamment en ce qui concerne la chimie, la géologie et la zoologie, ne seront appliquées qu'à partir de 1900.

En conséquence, les candidats du concours de 1899 seront examinés sur les matières prévues au programme antérieur.

CAHORS

Nomination

M. Vicart, ancien chef de cabinet de M. Arnaud, sous-préfet de Bagnères, est nommé sous-préfet du Vigan (Gard)

Chemin de fer de Cahors à Moissac

Nos lecteurs se souviennent, écrit la *Petite Gironde*, que par délibération du 26 août 1898, le Conseil général du Lot a pris l'engagement de fournir à l'Etat, pour la construction de la ligne de Cahors à Moissac, une subvention égale à la dépense d'acquisition des terrains sur le territoire du département.

Mais en ce qui concerne le département de Tarn-et-Garonne, dans lequel la ligne doit également s'étendre, aucune décision n'avait encore été prise. Le préfet de ce département vient de provoquer une réponse de la part de cette Assemblée, dont nous publions ci-dessous la partie du compte rendu de la séance de vendredi dernier 21 avril, qui a traité au chemin de fer de Cahors à Moissac.

« M. le Président donne lecture d'une pétition des habitants de Montcuq et d'une lettre de M. Rey, député du Lot, engageant le Conseil général à s'associer aux conclusions prises par le Conseil général du Lot en faveur de la création d'une ligne de chemin de fer reliant Cahors à Moissac.

« M. Salers fait l'historique de ce projet de ligne qui était comprise en 1877 dans le projet de M. de Freycinet. La concession de cette ligne, sous réserve de la déclaration d'utilité publique, a été accordée à la Compagnie d'Orléans par une loi de 1893.

« M. le Préfet communique au Conseil une lettre du ministre des travaux publics demandant au Conseil général de voter la somme nécessaire à l'achat des terrains pour la construction de cette ligne.

« M. Baron fait observer que la valeur des terrains ayant diminué, la dépense sera moins élevée que ne l'avait prévu le Conseil général en s'engageant à construire cette ligne en 1880.

« Le Conseil général décide de se réunir en séance privée pour discuter certains détails des charges qui vont incomber au département pour parer aux frais de cette construction.

« A la reprise de la séance publique, M. Combe fait connaître que le Conseil général a décidé de participer à la création de la ligne de Cahors à Moissac, jusqu'à concurrence d'un crédit de 150,000 fr.

Correspondance

M. Guiraudies-Capdeville adresse à M. Cagnac la lettre suivante :

Cahors 24 avril 1899.

A Monsieur Cagnac, conseiller municipal de Cahors.

Monsieur et collègue,
Dans le numéro de votre journal, le *Rappel Socialiste*, du samedi 22 avril, où vous publiez

le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal de Cahors, je lis la phrase suivante :

« Guiraudies nous traite de feuille nauséabonde. Sans doute, le maire se sentait lui-même en ce moment, ou bien venait-il de renifler les pantalons qu'il portait certain jour de l'année terrible, où un lieutenant de mobiles dut lui rappeler que le point de direction était l'ennemi ».

Êtes-vous assez intelligent, Monsieur Cagnac, pour avoir compris le sens et la portée de ces lignes ?

Vous ne m'accusez rien moins que de lâcheté devant l'ennemi.

J'ai besoin de dire, pour vous seuls s'entend, et non pour les mobiles du Lot, ceux de Cahors surtout qui m'ont vu à l'œuvre, quelle a été ma conduite durant la campagne de 1870.

Blessé une première fois, le 10 décembre, à la tête de mon bataillon, et cité à l'ordre du régiment, je fus décoré de la Légion d'honneur par décret du 9 janvier 1871.

Le lendemain, 10, je recevais une seconde blessure plus grave qui me laissait au pouvoir de l'ennemi. Le 10 février, je m'évadais des prisons prussiennes pour reprendre mon service.

Comme bien d'autres, d'ailleurs, je n'ai fait que mon devoir de soldat et de patriote.

Qu'en pensez-vous maintenant, Monsieur Cagnac ?

Je pense, moi, que vous avez écrit, méchamment sinon inconsciemment, les lignes que je vous reproche.

Quant aux autres aménités ordurières dont vous me gratifiez sans mesure et qui ne visent que le conseiller municipal, j'en laisse juge le public cadurcien.

Mais j'espère bien que vous désavouerez clairement, dans le plus prochain numéro de votre journal, les paragraphes de l'article concernant l'ancien commandant des mobiles.

Si vous refusiez de déférer à la demande que je vous adresse, je serais bien forcé de vous y contraindre en traduisant devant les tribunaux, l'auteur de l'article et votre journal.

J'ai l'honneur, Monsieur et collègue, de vous saluer avec toute la considération que vous méritez.

GUIRAUDIES-CAPDEVILLE
Chef de division honoraire,
Conseiller municipal de Cahors.

Conférence de M. Le Bret

Comme nous l'avons déjà dit, M. Le Bret a fait, vendredi, sa conférence bi-mensuelle avec son habituel succès.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire l'intéressant passage qui suit, sur la liberté de penser. Il est absolument remarquable autant par le fond que par la forme :

Les devoirs de Justice et de Solidarité se posent avec plus d'énergie encore relativement à la liberté de penser, s'il est vrai que la pensée nous est plus intime et plus chère que l'honneur et la vie. C'est de la pensée que nous relevons ; toute notre dignité vient de là ; de là nos plus douloureux frissons aussi, quand se trouve compromis et faussé le jeu naturel de la pensée, qui est d'apparaître.

La liberté de penser consiste à penser librement sur tous les objets : science, art, littérature, morale, philosophie ; on réserve d'ordinaire le terme de liberté de conscience pour désigner le droit naturel de choisir sa religion, de concevoir en toute indépendance les formes et les cultes du rapport mystique de l'homme à Dieu.

La liberté de penser ne consiste pas à penser seulement, à penser en dedans, au foyer secret d'une conscience refoulée, mais à dire, parler, exprimer, imprimer, propager sa pensée ; ou le droit va jusque là, ou il n'est qu'un vocable et qu'un mensonge. Il ne manque pas de gens qui vont par le monde, répétant avec une complaisance sophistiquée que chaque homme est parfaitement libre de penser ce qu'il lui plaît, dans son for intérieur, et qu'au surplus c'est là un droit insaisissable et inviolable ; et l'on saisisait, l'on pourrait difficilement violer en effet un droit aussi réduit. Le beau droit, en vérité, que de s'en tenir aux pâles images du langage intérieur, ou de faire des confidences aux murs de sa chambre ou de calligraphier ses maximes sur un carnet timide et complaisant ! Il faut à la pensée, pour qu'elle soit et se sente libre, pour qu'elle exerce et réalise sa nature et son droit, de l'air et de l'espace, de la discussion même et de la bataille. En dehors de ces conditions vitales, l'esprit s'allanguit et se dévore ; sevrée d'expression et d'action, la pensée se déshabitude de chercher et de réfléchir, et après un certain temps de liberté purement intérieure et fantomatique, il n'y aurait plus qu'une ironie suprême à reconnaître et conférer la liberté de l'expression et du dehors désormais inutile, comme d'inviter à marcher, à courir un paralytique désespéré.

La liberté de penser est indispensable à la vie de l'esprit, à la dignité de la personne, à la constitution de la vérité. La vérité n'est pas, elle devient. Cette idée, cette thèse, cette hypothèse que vous refoulez, que vous ombragez, que vous persécutez, par un condamnable effort individuel ou collectif, gouvernemental ou privé, cette idée, c'est peut-être une vérité totale ou définitive, au moins une pièce définitive de la vérité totale ; toujours est-il que vous ne devez pas d'avance, a priori, la taxer d'erreur,

même dans l'ordre des mathématiques qu'anime et qu'émeut à son tour le principe de l'évolution. La terre se meut, le sang circule, le curare paralyse ; ce sont là des vérités définitives alors même qu'une extension de nos connaissances élargie jusqu'à Sirius ou jusqu'à l'atome modifierait, non la réalité, mais le classement et la perspective.

Nous avons tous, dans notre mémoire, le souvenir des persécutions subies par Galilée ; et quand bien même sa prison aurait été un palais, c'est sa pensée, c'est son génie, c'est son droit qui étaient odieusement emprisonnés et murés. Et comme les répercussions du despotisme sont lourdes et lointaines, Descartes n'ose publier son traité du monde ; parce que le mouvement de la terre est le fondement de toute sa philosophie naturelle.

Si la thèse émise, l'idée proposée ne doivent pas se convertir en vérités définitives, générales ou locales, au moins peut-on voir et respecter en elles des vérités partielles, des fragments épars, des aspects utilisables pour une doctrine plus compréhensive et plus haute. A supposer que le transformisme darwinien ne soit pas accepté dans la totalité de ses conclusions, il paraît acquis que la notion d'espèce n'a pas de sens pour les invertébrés, particulièrement pour ces familles parasites qui changent d'organes et de structure en changeant d'habitat. Au surplus, le transformisme de Darwin et le formalisme de Cuvier sont conciliables dans une thèse plus générale et plus profonde où des types protoplasmiques, en nombre limité, évolueraient indéfiniment sans s'aliéner et sans se confondre.

Je suppose enfin que la doctrine soit fausse, que beaucoup de bons esprits aient, non pas des présumptions, mais des raisons positives de la considérer comme fausse, elle est respectable encore. On déclare avec raison la propriété sacrée, parce qu'en elle la personnalité se déploie et se prolonge ; une idée fausse, une chimère, c'est la personnalité même, agissante encore, intéressante toujours, et féconde aussi dans la plupart des cas par les recherches, les éveils, les orientations suggestives. Ainsi la phrénologie de Gall est une doctrine manifestement fautive ; des facultés aux bosses du crâne n'existe aucune correspondance assignable ; mais l'erreur de Gall qui a provoqué la réflexion sur le cerveau, est pour quelque chose dans la thèse partiellement vraie des localisations cérébrales. Nous n'avons pas la bosse du langage, de l'éloquence, mais l'intégrité de la troisième circonvolution frontale gauche du cerveau paraît indispensable au langage articulé.

Remarquons aussi, même à prendre les erreurs au pire, à les considérer comme totalement infécondes par elles-mêmes qu'elles auraient peut-être cet avantage détourné de déblayer le terrain, de donner un corps à telle utopie, de provoquer une réfutation définitive, de libérer enfin la vérité des ombres dont elle s'enveloppe d'ordinaire comme pour donner plus de prix à sa conquête. S'il est exact, comme l'affirment certains pessimistes, que l'homme n'atteint, qu'après avoir épuisé toutes les erreurs possibles, la vérité sur chaque point, toute erreur devient la condition non plus positive, mais négative et concurrente encore de la découverte et de l'objectivité.

Mais je me résigne difficilement à n'envisager le rôle de l'erreur, dans l'histoire des idées, que sous cet aspect inférieur et détourné. Je les considérerais plus volontiers comme les matériaux souvent informes, comme les explosions d'abord excentriques d'une intelligence ardente et prématurée, en même façon que les passions juvéniles sont souvent la matière tumultueuse et féconde des vertus assagies de l'âge mûr. Le passage de la passion au dévouement, de l'utopie à l'idéal, de l'erreur à la vérité n'est, dans bien des cas, qu'une question de temps et de mise au point. Vous avez vu comme moi, dans le déclin de certains jours d'été, la lune surgir à l'horizon, monstrueuse et paradoxale. Laissez-la poursuivre son cours, monter lentement vers le zénith, dépouiller peu à peu ses apparences qui semaient d'abord le trouble et la peur ; laissez-la se préciser, se circonscrire, s'humaniser ; le moment est proche où l'effrayant fantôme va se rapprocher de vous, devenir l'astre amical et familier, capable d'inspirer vos recherches et de guider vos pas.

J'ajouterai une dernière réflexion à ces considérations déjà longues ; elle est d'ordre utilitaire. Quelconque pense vise à exprimer, à rayonner sa pensée ; si vous en combattez l'expression et le rayonnement, si vous refoulez les tendances actives qui sont au fond de la pensée, si vous contribuez directement ou indirectement à des mesures gouvernementales et draconiennes, n'est-il pas à craindre que l'activité pensante, refoulée des domaines de l'expression et de la discussion se retrouve exaltée et tendue dans la région du geste et de la combativité ? Les ennemis de toute organisation sociale et de tout contrat préétabli comme leur nom l'indique, les anarchistes peuvent épuiser dans les discours, transposer pour une bonne part dans la chaleur et dans la clarté si rapidement envivantes de la discussion l'énergie trouble de la révolte ; la liberté de la pensée et de la parole est une soupape de sûreté.

J'ai multiplié intentionnellement les raisons, di-

versifié les aspects et les preuves, persuadé que chaque esprit, dans une exposition, s'approprie ce qui s'harmonise le mieux avec ses habitudes et ses tendances. J'espère vous avoir tous confirmés ou ralliés dans le respect, dans l'amour actif de la liberté de penser, d'autant mieux que mon développement préalable sur le respect de l'honneur, de la dignité, de la réputation, sur le devoir rigoureux d'écarter de ses habitudes sociales toute atteinte directe ou indirecte aux sentiments intimes, toute blessure aux convictions et aux croyances assurément sacrées dans ce qu'elles ont de personnel et de subjectif, cette affirmation préalable, dis-je, manifeste bien qu'il s'agit ici de la liberté des idées, des thèses, des hypothèses, des doctrines et des rêves, et non de la liberté de l'insulte.

La liberté de penser, ainsi déterminée et circonscrite, nous ne la respectons pas assez, nous ne la protégeons pas assez ; il en est d'elle comme de la vie et de l'honneur de nos semblables que nous respectons trop souvent en gros et en bloc, tout en les altérant dans le détail. Ce n'est certes pas assez qu'un respect dédaigneux et glacial, plus nuisible et plus funeste assurément qu'une hostilité franche et combative qui provoque la riposte, suggère les idées contradictoires, témoigne au moins de l'intérêt qu'on prend aux idées. Ce n'est pas assez qu'un respect banal et poli, qui ressemble au coup de chapeau vaguement sympathique et certainement distrait dont nous saluons les passants, les citoyens qu'on ne tient pas à revoir. Ce qu'il nous faut, c'est un respect qui s'intéresse et qui s'émeut, qui accueille et qui protège l'idée timide et rougissante à ses débuts dans le monde, et même ne se hérisse et ne s'hostilise pas parce que l'idée nouvelle apparaît avec une manière d'audace et d'effronterie qui n'est souvent que la forme suprême de la peur et de la timidité.

Peut-être conviendrait-il de pousser la solidarité jusqu'à se faire le protecteur momentané de la thèse novatrice, de l'encourager, de lui fournir les raisons qui lui manquent, de l'aider à se présenter dans toute sa force et dans toute sa beauté relative, au lieu de bénéficier de sa faiblesse, de son imprudence juvénile ; de constituer en somme un combat ouvert et loyal, seul garant d'une victoire définitive. Il ne s'agit pas en effet, d'abdiquer, de se renoncer, de se subordonner, mais d'être pour une thèse, même choquante, même ennemie, un adversaire chevaleresque.

Ce qui est possible à tous, c'est de constituer un milieu favorable, à l'éclosion et au développement des idées neuves. On pourrait peut-être rapprocher les meilleures théories des meilleurs êtres des êtres les plus perfectionnés et qui par là se trouvent les plus délicats, les plus fragiles, les plus dépendants en un sens des conditions de leur milieu. Un vertébré supérieur est soumis pour vivre, à plus de fatalité qu'un polype, une thèse supérieure a besoin, pour prospérer, de plus de chaleur et d'aliments qu'une idée spongieuse, une hypothèse radiolée. Il n'est pas donné à tous d'innover ; mais chacun de nous peut faire accueil à l'innovation ; reconnaître généreusement ce qu'elle contient de vérité, de vraisemblance, tout au moins de suggestion féconde. Quels que soient d'ailleurs ses qualités et ses défauts d'ordre intellectuel, elle est, elle vit, elle tend à persévérer dans l'être ; elle résume en elle des souffrances, des joies, des espoirs, des désespoirs, des émotions profondes et pitoyables dont les inventeurs nous ont souvent conté l'histoire. Même les découvertes les plus humbles, les innovations les plus partielles, les rêves les plus anticipés demandent que la bienvenue au jour leur sourie dans tous les yeux. Ce ne sont pas les enfants les plus chétifs, les plus malingres que leurs mères aiment le moins.

Au surplus, ce n'est pas à un devoir nouveau pour vous, à une observance inconnue que je vous convie ; en effet, Mesdames et Messieurs, depuis le début de ces causeries, votre sympathie a encouragé mes efforts, protégé mes nouveautés ; de cet appui, de ce réconfort, de cette assiduité la liberté générale de penser a bénéficié en ma personne ; je vous en remercie.

Les subventions de la « Défense »

Nous avons eu la naïveté de croire et de dire qu'il nous paraissait naturel que les travaux payés par un gouvernement républicain fussent confiés aux imprimeurs républicains.

La Défense — Croix du Lot — déclare que c'est là une hérésie monstrueuse et elle s'efforce de justifier son appréciation par des arguments qui ne nous ont pas convaincu le moins du monde.

Certes, par sa longue réponse, notre confrère nous oblige à donner à notre observation — faite sans grande acrimonie, il nous le concèdera — beaucoup plus d'importance que n'en mérite la question. Cependant quelques explications nouvelles sont nécessaires.

Tout d'abord, notre confrère a vu dans notre note une « jalousie professionnelle. »

Encore qu'une protestation paraisse superflue, nous tenons à demander à notre contradicteur s'il n'a pas été le premier à rire de cette accusation ?.. Croirait-il sérieusement que nous sommes parti en guerre pour une simple facture d'une cinquantaine de francs ? — Notre imprimerie, qui a au moins le mérite de faire vivre pas mal d'ouvriers de Cahors, avec des travaux à peu près exclusivement étrangers au département, n'en est pas réduite encore à faire la chasse à des travaux de cette importance ! .. Il n'est personne à Cahors qui puisse mettre en doute notre affirmation !

C'est donc une pure question de principe qui a motivé notre dernière protestation.

Loin de nous, la pensée de supposer, un seul instant, que les ouvriers de l'imprimerie catholique ne sont pas aussi intéressants que ceux des imprimeries républicaines ; cela ne nous empêche pas cependant, de trouver étrange que des travaux payés par un gouvernement républicain, puissent être l'occasion d'une subvention détournée — c'est bien cela qu'on le veuille ou non — à un journal qui combat précisément ce gouvernement républicain.

Il est vrai que, une fois encore, la Défense — Croix du Lot — proteste de la sincérité de ses « opinions » républicaines !..

(Notez les 2 p. pour renforcer la sincérité sans doute ! ..) — Sur ce point nous n'avons nullement à fixer le public qui sait parfaitement à quoi s'en tenir....

En désespoir de cause, la Défense nous reproche les variations politiques du Journal du Lot. Voilà qui est étrange sous la plume d'un adversaire qui se pique de bon sens. Le reproche aurait quelque valeur si la ligne politique du Journal avait varié sous notre direction. Mais en quoi pouvons-nous être responsable des variations d'un journal que nous ne connaissions même pas il y a quelque deux ans ?

Au total, notre contradicteur s'efforce, par de nombreux arguments, de détruire l'effet produit par notre première note, ce qui prouve que nous avions quelque raison de signaler le fait en question.

Une grave affaire

L'Express du Midi publie l'information suivante :

La plupart de nos confrères du Gers rapportent, à peu près dans les mêmes termes, que vendredi, au cours d'une manœuvre d'ensemble à laquelle prenaient part les bataillons d'Auch et de Mirande, le colonel Méric de Bellefond aurait très nettement entendu plusieurs balles siffler à ses oreilles. L'ordre fut immédiatement donné de cesser le feu, et le colonel passa devant le front des troupes ; aucune émotion ne trahit l'auteur ou les auteurs de cet attentat.

Les mêmes journaux ajoutent que le colonel du 88^e s'est rendu, samedi matin, à Mirande afin d'instruire une enquête sur cette grave affaire.

Il est à peine besoin de dire que nous tiendrons nos lecteurs au courant, mais avec toute la réserve et la circonspection que commande un pareil sujet.

— M. Méric de Bellefond est un ancien lieutenant-colonel du 7^e de ligne.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 27 ET 30 AVRIL 1899

Fatinitza, (allegro)	Suppé.
Prélude de Parsifal	Wagner.
L'invitation à la Valse	Weber.
Lo Prophète, (fantaisie)	Meyerbeer.
English-Spoken (polka)	Farbach.

De 5 h. à 6 h. (Allées Fénélon.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 25 avril 1899

Naissances

Aussel Pierre-Bernard-Georges, rue de la Mairie, 3.

Publications de Mariages

Imbert Jean, cultivateur et Marlouly Justine, domestique.

Lafage François, chauffeur mécanicien et Grivel Marie Rose-Blandine, cuisinière.

Leca Joseph, receveur des postes et télégraphes, et Laffont Adèle-Marie, sans profession.

Décès

Janis Jeanne, Veuve Laparra, sans profession, à Toulouse.

Pertozat Raymond, 5 mois, rue Pélegri, 8. Barthes Françoise, épouse Froment, 62 ans sans profession, au mas de Monson, Cabessut Haut.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Remerciements. — M. Boudon, maire de Montcuq, a reçu la lettre suivante, en réponse à l'adresse de félicitations, que le conseil municipal de Montcuq avait adressée à M. Loubet, Président de la République.

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
« Paris, 11 avril 1899.

» Monsieur le Maire,

» J'ai placé sous les yeux de Monsieur le Président de la République l'adresse de félicitations que vous lui avez adressée.

» Monsieur le Président me charge de vous dire qu'il est très sensible aux sentiments que vous lui exprimez au nom du conseil municipal de Montcuq.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur du Cabinet du Président de la République
« ABEL COMBARIEU ».

CONCOTS. — Il a été procédé dimanche, 23 avril, à l'élection d'un conseiller municipal pour compléter le conseil, en remplacement du regretté M. Ausset, maire, décédé.

M. Ausset, Paul, juge de paix du canton sud de Cahors, a été élu par 195 voix sur 207 votants.

Nos félicitations.

NUZÉJOULS. — Par suite du décès de M. Calmon, Gilles, administrateur du bureau d'assistance de notre commune, il existe au sein de la commission une vacance qu'il conviendrait de combler. — Nous appelons sur ce point l'attention de notre maire.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 22 avril. — Au début de l'audience, le tribunal confirme le mandat de dépôt contre le nommé Edmond Magnier, âgé de 55 ans, originaire de la Somme, sans domicile fixe, poursuivi pour vagabondage.

Les mariés Génulphie Bouyssou, de Feycelles, sont poursuivis pour détention d'allumettes de contrebande. La femme est relaxée, et le mari condamné à 300 fr. d'amende et à la confiscation des allumettes saisies.

Cami-Trille et Lafage, de Bagnac, poursuivis pour coups et blessures sont condamnés : Cami-Trille, 50 fr. d'amende ; Lafage, 100 fr., tous les deux avec bénéfice de la loi Béranger et solidairement aux dépens.

— *Syndicat agricole.* — La réunion qui a eu lieu samedi à la mairie, à trois heures de l'après-midi, a donné des résultats très avantageux. Beaucoup d'adhérents se sont fait inscrire et ne négligeront rien pour donner plus d'extension à ce Syndicat. Le bureau a été constitué comme suit : Président, M. Vival, maire ; vice-présidents, MM. Longpuech, notaire ; Cavalié, principal en retraite ; trésorier, M. Simon, percepteur ; secrétaire général, M. Raymond Durand, propriétaire ; commissaires, MM. Antraygues, propriétaire à Camburat ; Couybes, propriétaire à L'Hospitalet.

RUEYRES. — M. Darnis, Pierre, instituteur de notre commune, est décédé le 20 avril.

Après les vacances de Pâques il se rendait à son poste, quand il est tombé frappé d'une congestion cérébrale compliquée d'une broncho-pneumonie qui l'a entraîné. Nous adressons à sa famille toutes nos condoléances.

AUTOIRE. — A la suite d'une circulaire adressée en 1889 à tous les maires du département, par M. Bévérini-Vico, alors préfet du Lot, un arbre de la Liberté fut planté sur une de nos places publiques.

Cet arbre, qui rappelle le souvenir du grand anniversaire de 1789, a le don de déplaire à nos administrateurs locaux qui ont décidé l'arrachage de l'arbre, qui était cependant confié à la garde des enfants de nos écoles.

Notre municipalité persistera-t-elle dans cet acte de vandalisme et reniera-t-elle ainsi 89, qui a supprimé les privilèges et les inégalités et établi sur des bases indestructibles les droits de l'homme et du citoyen ?

LACAPPELLE-MARIVAL. — Il a été procédé dimanche 23 avril, à l'élection d'un

conseiller municipal pour compléter le Conseil, en remplacement de M. Karkowki, adjoint, décédé.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Votants : 253.
Bulletins blancs ou nuls. 13.
Majorité. 121.
Ont obtenu : M. Lacam Henri. 119 voix
M. Moncany Joseph. 113
Divers. 9
Ballottage.

SAINT-CERÉ. — M. Castagné, 2^e adjoint au maire, est décédé le 11 avril. C'était un vaillant et ferme républicain.

Arrondissement de Gourdon

LAVERCANTIERE. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique, à la mairie de Lavercantière, le dimanche 30 avril, à 1 heure du soir.

Sujet : Les cultures locales, progrès à réaliser.

SAINT-GERMAIN. — Foire. — Foire passablement bonne, transactions assez nombreuses sur tout le bétail et à des prix un peu plus rémunérateurs que d'habitude.

Cours pratiqués :
Bœufs de boucherie, de 30 à 35 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 450 à 700 fr. la paire.

Veaux, de 0,70 à 0,75 c. le kilo.

Brebis avec agneaux, de 35 à 40 fr. pièce
jeunes agneaux de boucherie rares et chers valant de 18 à 25 fr. pièce. Affaires plus calmes sur le reste.

Porcelets, en petite quantité et très chers valant de 30 à 35 fr. de l'âge de deux à trois mois.

Oisiers, de 5 à 5,50 la paire.
Volaille, à 0,50 le 1/2 kilo.
Chevreaux, de 4 à 5 fr. pièce.
Œufs, 0,50 la douzaine.

USSEL. — Accident. — Dans la journée du 21 avril, le sieur Ernest Pradaude, domicilié à Ussel, était occupé à élaguer des chênes lorsque la branche sur laquelle il se trouvait se brisa tout à coup et le malheureux ouvrier fut violemment projeté sur le sol, d'une hauteur de 8 à 10 mètres.

Le docteur Landrevie, de Pélacoy, prévenu aussitôt, et après examen attentif, n'a eu à constater que de fortes foulures aux avant-bras et aux mains, il n'y a pas de lésions internes sérieuses.

Le docteur pense qu'un ou deux mois sont nécessaires au rétablissement du blessé.

C'est encore heureux en raison de la chute effrayante !.....

BULLETIN FINANCIER

Nous n'avons aujourd'hui que des variations sans importance à enregistrer ; il ne s'est fait que fort peu d'affaires.

Nos rentes clôturent : le 3 0/0 à 102,02 au lieu de 102,05 ; le 3 1/2 0/0 à 103,50 n'a pas changé, l'Amortissable cote 100,32.

La Banque de France finit à 3,930.

Le Crédit Foncier est à 745, le Comptoir National d'Escompte à 617, le Crédit Lyonnais en nouvelle hausse de 7 fr. finit à 934 ; la Société Générale vaut 585. La Banque spéciale des valeurs industrielles cote 221,50.

Le Suez reste à 3,786.

Parmi nos Chemins, le Lyon cote 1,963 et le Nord 2,160.

L'Extérieure recule à 59,65, l'Italien fait 95,17, le Turc D 23,10 la Banque Ottomane 581, le Portugais 26,45.

Sur le marché en Banque, les obligations de la C^e Nationale des voitures « L'abeille » ont des échanges suivis à 250 francs.

Les actions de la Société Continentale d'Automobiles se traitent aux environs de 65 fr.

Les préparatifs de l'inauguration de la Cour des Miracles sont presque achevés, le titre est demandé à 70 francs.

MANQUE D'HUMANITÉ CHEZ UN GREC

Quiconque a lu les ouvrages du fameux philosophe grec Platon, a dû nécessairement inférer qu'il n'avait pas en grande estime l'art de guérir ses semblables. Selon ce grand homme la médecine ne devait être employée que pour effectuer la guérison de certains maux accidentels chez les individus possédant une forte constitution ; quant aux faibles et aux estropiés, il valait mieux, à son avis, qu'ils mourussent le plus tôt possible.

Platon avait pour idéal la beauté physique, c'est-à-dire la perfection du corps humain ; tandis que la laideur, la difformité et une faible constitution étaient, à ses yeux, des raisons péremptoires pour quitter ce monde le plus vite possible. De nos jours, nous raisonnons autrement, car

nous comprenons bien que la perfection du corps humain n'est pas universelle, c'est pourquoi la vraie philosophie consiste à rendre aux déshérités de la nature leur sort plus agréable, à les soigner dans leurs maladies chroniques, en un mot à prolonger leur existence autant que possible. L'art de guérir a fait également beaucoup de progrès depuis l'époque de Platon, autrement nous n'aurions pas aujourd'hui le plaisir et la satisfaction de lire une lettre aussi intéressante que celle qui suit :

« A la suite de grands chagrins, nous dit une dame qui habite Lorient, je tombai il y a quelques années très dangereusement malade. J'étais constamment constipée et souffrais de névralgies atroces. On eût dit que l'on me frappait sur la tête avec un marteau. Je ne pouvais plus rien manger. J'avais une maladie d'estomac des plus graves. Je vomissais sans cesse et ne pouvais rien garder, pas même une goutte d'eau. Pendant 17 mois je dus garder mon lit, pâle comme une morte et maigre comme un squelette. Durant sept mois je ne pus dormir un instant. On m'avait mis un appareil sur les yeux pour que je pusse les tenir fermés, mais en dépit de cela le sommeil ne venait pas. J'étais presque constamment en proie à une fièvre ardente et je souffrais dans tout le corps. Mon état fut jugé des plus graves et aucun médicament n'arriva à me soulager, même tant soit peu. Je m'attendais bien à faire le grand voyage et, en vérité, je souffrais tellement que la mort m'eût semblé une délivrance. Un jour on me remit un petit livre en me conseillant de le lire avec attention. Je n'étais guère disposée à la lecture, vu ma grande faiblesse, mais à peine eus-je parcouru les premières pages de ce livre que je fus prise d'intérêt. Il m'apprenait qu'il existait un remède capable, non seulement de me soulager, mais de me guérir, et que ce remède n'était autre que la Tisane américaine des Shakers. Le jour même j'en fis acheter un flacon et m'aperçus, huit jours après, d'une légère amélioration qui, dès le troisième flacon, devint un bien être véritable et se termina par une guérison aussi complète qu'inattendue. Je me porte maintenant à merveille et n'éprouve plus le moindre malaise. Vous pouvez publier cette lettre car elle est sincère. Puisse mon exemple servir à ceux qui souffrent. » (Signé : Mme Lohézie, 35 rue du Lycée, à Lorient (Morbihan) ; le 20 mai 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Morvan, adjoint de Lorient.

La maladie de notre correspondante était due à la dyspepsie ou indigestion chronique, qui était la source de tous ses malaises, car elle avait le sang vicié par les gaz que les aliments non digérés et en fermentation avaient répandus dans le système. En débarrassant le sang de ses impuretés la Tisane américaine des Shakers rendit bientôt la santé à la pauvre malade.

Assurément un remède qui est capable d'accomplir des guérisons aussi remarquables que celle de Mme Lohézie, mérite bien la confiance des générations actuelles qui sont infiniment plus éclairées et intelligentes que ne l'étaient celles du temps de Platon.

Pour recevoir franco le petit livre auquel il est fait allusion plus haut, s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien, à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr., 50 ; 1/2 flacon 3 fr., 00
Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France.)

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^e, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1352, du 22 avril 1899.

Nébuleuses et amas d'étoiles, par Louis Raoulin. — Interrupteur Wehnelt pour bobines d'induction, par E. Hospitalier. — L'Institut Pasteur à Lille, par Henri de Parville. — Les combats de coqs, par Francis Mury. — Le caoutchouc au maïs, par Flamel. — Le ciment armé, par Jules Adac. — L'odeur de la terre, par H. de P. — Le VII^e congrès anti-alcoolique, par J. de Loverdo. — Une pompe à incendie automobile, par le commandant G. Espitalier. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 17 avril 1899, par Ch. de Villedeuil. — Au pôle sud. — Une centenaire, par l'abbé T. Moreux.

Ce numéro, contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

Les chansons de Béranger

La publication en livraisons à 10 centimes des *Chansons de Béranger*, continue à obtenir le succès populaire qu'elle méritait. Ces chansons n'étaient, jusqu'ici, qu'imparfaitement connues, sans doute parce que leurs airs n'étaient qu'indiqués. La nouvelle édition que les éditeurs, Garnier Frères, viennent de mettre en vente comble une lacune ; elle contient la musique des chansons avec accompagnement par F. Casadesu. De plus leur publication en livraisons à 10 centimes rend accessibles à tous ces chansons soigneusement éditées et accompagnées de superbes illustrations.

La 101^e livraison vient de paraître ; vous y trouverez : la *Sainte Alliance des Peuples*, A. M. de Chateaubriand, les *Tombeaux de juillet* et *Souvenirs d'Enfance*, avec le refrain connu :

Lieux où jadis m'a bercé l'Espérance
Je vous revois à plus de cinquante ans.
On rajeunit aux souvenirs d'enfance,
Comme on renait au souffle du printemps.

Nous ne saurions trop conseiller à nos lecteurs de se procurer cette nouvelle édition des *Chansons de Béranger*. Leur mode de publication (2 livraisons à 10 centimes par semaine) en rend l'acquisition si facile !

(Les éditeurs GARNIER FRÈRES, 6, rue Saints-Pères, Paris, envoient sur demande une livraison spécimen.)

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
66, Rue de Bondy

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

Envoi franco du Catalogue

et le CHRISTOFLE en toutes lettres.

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Repro-

duction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Bibliographie

Le nouveau Dictionnaire national de Bescherelle

Nous ne saurions trop conseiller à nos lecteurs, s'ils ont à faire choix d'un Dictionnaire, de souscrire au Dictionnaire national de Bescherelle, dont une nouvelle édition vient d'être mise en vente.

Avec ses quatre volumes en caractères neufs et très lisibles contenant 4,064 pages, 16,276 colonnes qui représentent la matière de 400 volumes in-8°, c'est bien le Dictionnaire le plus complet, et aussi, grâce à la méthode adoptée par Bescherelle, le plus clair.

Après avoir pour chaque mot, donné les explications littéraires et grammaticales qu'il comporte, toutes les exceptions avec, à l'appui, de nombreux exemples empruntés aux meilleurs auteurs, Bescherelle examine le mot au point de vue encyclopédique en adoptant pour cet examen l'ordre alphabétique. De sorte qu'il est facile de trouver immédiatement l'explication cherchée.

Exemple : Dans la 155^e livraison qui vient de paraître examinez le mot : *Sens*; deux colonnes vous renseigneront sur les diverses acceptions du mot, ses particularités grammaticales et littéraires et vous expliqueront les expressions suivantes : bon sens, sens commun, sens moral, sens pratique, sens rassis, faux sens, etc... Le mot est ensuite examiné sous les rubriques suivantes : Grammaire, physiologie, théologie, etc...

On sait que la nouvelle édition du Dictionnaire national de Bescherelle a été mise en vente par livraisons, mais on ne saurait trop répéter que le Dictionnaire de Bescherelle est aujourd'hui complet, qu'on peut se le procurer immédiatement et qu'on est ainsi à même de reconnaître ses qualités avant de l'acheter. Son prix est de cent francs broché, cent vingt francs relié. Les plus grandes facilités de paiement sont accor-

dées par les éditeurs GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, Paris, qui expédient l'ouvrage au reçu d'un bulletin de souscription, accompagné de dix francs, le reste payable à raison de 5 francs par mois.

Une livraison spécimen est envoyée franco sur demande.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 23 avril 1899.

V^o Nacla : Chronique. — Joseph Montet : Le mouchoir. — Louis de Caters : Passionnette (suite). — Pontservez : Faute d'un mot (suite). — Edouard Gachot : A travers les Alpes (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (fin). — Eugène Chavette : Fil à beurre. — Aimée Fabrègue : Crucifix (suite). — V^o Nacla : Trilby (suite).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Étude de M^e J. LOUBET, avoué à Figeac (Lot)
 Successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A suite de surenchère du sixième

Adjudication fixée au **VENDREDI DOUZE MAI** mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à neuf heures du matin, au Palais de Justice, à Figeac.

Suivant procès-verbal de Nieucel, huissier à Figeac, en date des deux et trois janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, dénoncé suivant exploit du même huissier en date du cinq du même mois le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le dit jour cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, volume 99, numéros 34 et 35.

Monsieur Guillaume ROUS-SILHE, propriétaire, domicilié à Figeac,

Ayant M^e J. LOUBET pour son avoué constitué,

A fait saisir les immeubles ci-après désignés.

A l'encontre et au préjudice de Monsieur Isidore TARAYRE, ancien bourellier, demeurant à Figeac,

Débiteur saisi défaillant faute de constitution d'avoué sur la poursuite.

DÉSIGNATION

Des immeubles saisis

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

- Numéro 1. Non surenchéri.
- Numéro 2. Distrait.
- Numéro 3. Distrait.
- Numéro 4. Distrait.
- Numéro 5. Distrait.
- Numéro 6. Distrait.
- Numéro 7.

Une vigne située au lieu dit Saint Georges, de contenance

d'environ dix-huit ares soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de un franc dix-sept centimes, portée à la dite matrice cadastrale de la commune de Figeac sous le numéro 1578, section E, sur la même tête.

Cette vigne est aujourd'hui arrachée et le terrain paraît inculte.

Numéro 8.

Un bois situé au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ soixante-quinze ares, quatrième classe, d'un revenu présumé de deux francs quatre centimes, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1579, même section E.

Une partie du bois ci-dessus, paraît avoir été défrichée, dans le bas et plantée en vigne nouvelle.

Numéro 9.

Une vigne située au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ quarante-cinq ares soixante-dix centiares, troisième classe d'un revenu présumé de neuf francs quarante-six centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1580, même section E.

Numéro 10.

Une vigne située au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ quarante-deux ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de neuf francs, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1585, même section E. Cette vigne est aujourd'hui en partie arrachée.

Numéro 11.

Une terre située au lieu dit Saint Georges, de contenance d'environ quarante-six ares quatre-vingts centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de quatorze francs vingt-deux centimes, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 1586, même section E.

Cette terre est aujourd'hui en grande partie en vigne, prairie artificielle, en jardin potager et en jardin d'agrément.

Numéro 12.

Un sol de maison, grange, four et patus, situé au lieu dit Saint-Georges, de contenance d'environ trois ares quarante centiares, première classe, d'un revenu présumé de trois francs six centimes, porté à la dite matrice cadastrale de la dite commune de Figeac, sous le numéro 1587 même section E.

La grange est construite en pierres de maçonnerie ordinaire et couverte en tuiles à crochet, bordure en tuiles creuses. Elle se compose d'un rez-de-chaussée servant d'écurie et d'un grenier à foin au dessus.

La porte de l'écurie est située à l'aspect du Midi. Celle du grenier à foin est située à l'aspect du Levant.

Cette grange confronte en tous sens avec propriété du débiteur saisi.

Il n'existe pas de four visible.

Numéro 13.

Une maison, située au lieu dit Saint-Georges, d'un revenu matriciel de quatre-vingt-dix francs, portée à la matrice cadastrale de la commune de Figeac, sous le numéro 1587 section E.

Cette maison est de construction nouvelle ou réparée à neuf.

Elle paraît être construite en pierres de maçonnerie ordinaire, recouverte d'un joli crépi à chaux et à sable appelé à « l'Italienne ».

Elle est couverte en tuiles d'ardoise.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un galetas.

Le rez-de-chaussée sert de cave et de cuisine. La porte d'entrée de la cuisine est située à l'aspect du Couchant; celle de la cave à l'aspect du Midi. La cuisine au rez-de-chaussée est éclairée par une fenêtre grillée en fer.

On arrive au premier étage au moyen d'un escalier en pierres situé en dehors de la maison composé de quatorze marches avec rampe en fer ou fonte.

Au bord de l'escalier se trouve une porte à jour en fer, donnant accès sur une galerie ou balcon, garni d'une balustrade.

De sur ce balcon on pénètre dans la maison par une porte située à l'aspect du Midi, le tout couvert par la toiture du balcon. Le bord de cette toiture est garni d'une bordure en zinc moulé.

Il y a une fenêtre au Couchant, trois au Levant et une au Midi, cette dernière avec petit balcon, pour éclairer le premier étage.

A la toiture se trouvent quatre lucarnes en demi-cercle, fermées par des croisillons vitrés.

L'une est au Levant, l'autre au Midi, la troisième au Couchant et la quatrième au Nord; il y a aussi deux chassiss vitrés au Levant et au Couchant. Les deux pignons de la toiture sont surmontés d'un poinçon en zinc moulé. Il y a trois tuyaux de cheminées, sortant à l'extérieur de la toiture.

Sur le patus, au Nord de la maison ci-dessus décrite se trouve une citerne construite en sous sol avec pompe et auge extérieure. Les chenaux et tuyaux de conduite paraissent en bon état.

La maison ci-dessus confronte en tous sens avec propriété du débiteur saisi.

Sur l'article 1586 et numéro 11 de la désignation se trouve une petite construction en planches couverte en tuiles creuses.

La porte d'entrée est située à l'aspect du Midi.

Elle confronte en tous sens avec propriété du débiteur saisi.

Numéro 14.

Non surenchéri.

Tous les immeubles ci-dessus désignés et décrits, sont situés sur la commune de Figeac (banlieue), canton Ouest, et arrondissement de Figeac (Lot).

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans rien excepter ni réserver, et tels qu'ils sont jouis et exploités par le saisi, du moins sans qu'on connaisse de fermier ou colon partiaire.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par M^e LOUBET avoué, a été par lui déposé au greffe du Tribunal Civil de Figeac, et sa publication a eu

lieu à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac, du vingt-quatre février dernier, et le jugement qui a donné acte de cette lecture, a fixé l'adjudication au vendredi quatorze avril dernier à neuf heures du matin.

A cette audience les immeubles ci-dessus désignés formant le premier lot des biens saisis furent adjugés à M^e Alanche, avoué qui élit command en faveur de Monsieur Alphonse Rémès boucher à Figeac moyennant le prix principal de six mille vingt francs outre les charges.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal Civil de Figeac, le vingt-un avril courant mois enregistré,

Madame Augustine Tarayre sans profession, veuve de Monsieur Anatole Guillemin, demeurant à Figeac, ayant M^e Loubet pour son avoué,

A déclaré surenchérir du sixième le prix du dit premier lot, et l'élever à la somme de sept mille vingt-cinq francs outre les charges et sauf à parfaire, en cas d'erreur de calcul.

En conséquence de cette surenchère, les immeubles dont la désignation précède, formant le premier lot des biens saisis, seront exposés aux enchères sur la nouvelle mise à prix de **sept mille vingt-cinq francs**, outre les charges, fixée par l'acte de **7,025** fr. surenchère, ci....

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade, le **Vendredi Douze mai** prochain à neuf heures du matin.

NOTA. — Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le 22 avril 1899.

LOUBET avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LOUBET, avoué à Figeac (Lot), poursuivant ladite vente.